

**Professionnels de la peinture**

*Dans l'eau,  
attention*

*aux rouleaux !*

**CONSEILS**  
ET TECHNIQUES ALTERNATIVES POUR  
LA PRÉSERVATION DE L'EAU



Chambre  
des **Métiers**  
et de l'**Artisanat**  
**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**  
LYON-RHÔNE



Service public de l'assainissement  
et des eaux pluviales

# Assainissement collectif

## règlement sur le territoire du SYSEG

**Le SYSEG a la responsabilité de la gestion des eaux usées (collecte, transport et dépollution) sur son territoire.**

À ce titre, le rejet des eaux usées non domestiques issues d'activités industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles doit être préalablement autorisé par le SYSEG.

Le règlement du service public de l'assainissement collectif établit les prescriptions techniques et financières du rejet selon l'article L1331-10 du Code de la santé publique.

Un arrêté d'autorisation de déversement a pour objet de définir les conditions techniques et financières d'admissibilité des rejets dans le réseau public d'assainissement.

### Équité de traitement des usagers

Les dispositions financières et réglementaires doivent répondre à l'obligation d'équité des usagers, donc être identiques pour l'ensemble des établissements. À ce titre aucune dérogation n'est possible.

### Les déversements interdits

Les substances dangereuses et produits toxiques, appelés aussi micropolluants, sont interdits dans les réseaux d'eaux usées et pluviales au même titre que les graisses, les huiles alimentaires usagées, les lingettes...

En effet, les stations de traitement des eaux usées sont conçues pour dépolluer les effluents domestiques, c'est à dire les eaux usées générées par les usages courants au sein d'une habitation. Les micropolluants présents dans les effluents peuvent dégrader les milieux aquatiques et/ou les boues d'épuration et ainsi compromettre leur valorisation en épandage agricole.

### Principe du pollueur-payeur

Qu'il s'agisse d'émissions par les artisans ou par les industriels, les effluents non domestiques (END) doivent être maîtrisés et encadrés par la Collectivité.

Cette démarche passe par la mise en place d'un socle réglementaire local et de modalités financières spécifiques à ces établissements. L'objectif est d'aboutir à une tarification équitable, incitative pour réduire la pollution et qui permette de financer le coût du service rendu par la collectivité.

Le règlement d'assainissement est disponible sur notre site internet : [syseg.fr](http://syseg.fr)

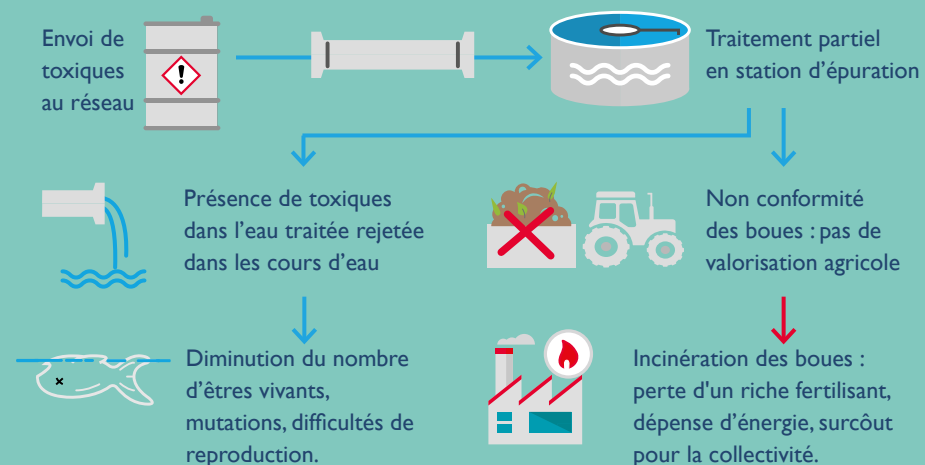
POUR PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

# REDUISEZ

LA POLLUTION À LA SOURCE

ET DEVEZ ACTEUR DU CHANGEMENT !

## Conséquences des toxiques sur le cycle de l'eau



## Reconnaître un produit dangereux

Les substances dangereuses font l'objet d'une classification et d'un étiquetage reposant sur le système général harmonisé européen (SGH/GHS).

Cette classification se base sur les propriétés dangereuses des substances. Les produits dont l'emballage comporte ces symboles contiennent des substances dangereuses.

Ce sont des produits toxiques réglementés interdits au réseau.



# Peinture en bâtiment

## quels sont les produits dangereux ?



### LES PEINTURES SONT CLASSÉES EN 2 GRANDES FAMILLES :

- les peintures solvantées, improprement appelées « à l'huile »
- les peintures à l'eau (hydrosolubles et hydrodiluables)

Des produits dangereux sont présents en majorité dans les liants (polyuréthanes...), les solvants (hydrocarbures, alcools, cétones...) et les additifs qui composent la peinture.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les peintures synthétiques, dites « à l'huile », sont composées de nombreux éléments toxiques. C'est aussi le cas des peintures à l'eau, dites « acryliques ».

La consommation de peintures peut être diminuée grâce à des rouleaux électroniques auto alimentés. Ils déterminent le débit de produit en fonction du rythme de travail et fournissent automatiquement la quantité de produit par couche.

De nombreux produits moins polluants ont des performances techniques souvent égales aux produits employés habituellement, voire parfois supérieures. Parlez-en aux fournisseurs, aux fabricants et discutez-en avec vos collègues.

## Comment empêcher leur diffusion ?

### STOCKAGE

Garder les produits dans leurs récipients d'origine et sur rétention pour les volumes importants et éviter le reconditionnement.

### PROTECTION DU MATÉRIEL

S'il n'y a pas de changement de couleur, emballer les rouleaux et pinceaux avec du matériel adapté.

### NETTOYAGE DU MATÉRIEL

S'il y a changement de couleur, les rouleaux de peinture et les brosses peuvent être lavés par des stations de lavage (phase aqueuse et/ou solvant).

**Les stations de lavage fixes pour l'atelier ou portatives pour les chantiers vous permettent :**

- D'éviter le rejet direct de résidus toxiques dans le réseau d'eaux usées lors du lavage des outils chez les particuliers,
- De prétraiter les eaux pour éviter les rejets de produits toxiques,
- De générer des économies d'eau, grâce à un fonctionnement en circuit fermé,
- De gagner du temps pour le nettoyage et d'augmenter la durabilité du matériel.

## Par quoi les remplacer ?



### ÉTIQUETAGE ENVIRONNEMENTAL DES PRODUITS DE LA CONSTRUCTION

- Depuis 2012, un étiquetage est obligatoire pour informer l'utilisateur sur les émissions de polluants volatiles des différents produits utilisés.
- Les caractéristiques d'émissions de substances sont formalisées selon une échelle de quatre classes de A+ à C, la classe A+ indiquant un niveau d'émission très peu élevé et la classe C, un niveau d'émission élevé.

### LES PEINTURES ECOLABELLISÉES

Les produits écolabellisés ne contiennent pas ou très peu de substances dangereuses (concentration en COV). Toutefois, les restes de peinture ne doivent pas être évacués au réseau d'assainissement. Les fonds de pots doivent être évacués en déchetterie. Nous vous invitons à suivre strictement les indications d'utilisation du fournisseur.

### LES PEINTURES NATURELLES

Ce sont des peintures de haute qualité et leur prix est comparable à leurs homologues synthétiques. En outre elles ont un rendement plus élevé et sont souvent exempt de produits dangereux.

# Zoom sur les peintures naturelles

|                                          | AVANTAGES                                                                                                                                                                                                                                                             | INCONVENIENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | UTILISATION                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Peintures aux silicates</b>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans COV</li> <li>• Résistance aux moisissures, aux champignons et à la lumière</li> <li>• Respirabilité</li> <li>• Durabilité</li> <li>• Ininflammabilité</li> </ul>                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un ingrédient végétal n'est pas forcément inoffensif pour la santé ou l'environnement.</li> <li>• Certaines personnes peuvent être allergiques aux terpènes d'agrumes contenus dans certaines peintures naturelles</li> <li>• Temps de séchage plus long</li> </ul>                                                                                    | Murs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• en maçonnerie</li> <li>• en crépi</li> <li>• en terre</li> </ul>                                                           |
| <b>Peintures au lait ou à la caséine</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans danger pour l'environnement ou l'utilisateur,</li> <li>• Sans COV</li> <li>• Bonne adhésion à presque toutes les surfaces</li> <li>• Grande durabilité</li> <li>• Séchage rapide</li> <li>• Ininflammabilité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un ingrédient végétal n'est pas forcément inoffensif pour la santé ou l'environnement.</li> <li>• Certaines personnes peuvent être allergiques aux terpènes d'agrumes contenus dans certaines peintures naturelles</li> <li>• Temps de séchage plus long</li> <li>• Conservation de courte durée</li> <li>• Pas adapté aux endroits humides</li> </ul> | Murs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• intérieurs</li> <li>• plafonds</li> <li>• poutres</li> <li>• boiseries (se référer aux directives du fabricant)</li> </ul> |
| <b>Enduits naturels à la chaux</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Antiallergique</li> <li>• Antistatique</li> <li>• Antifongique</li> <li>• Capacité de régulation de l'humidité</li> </ul>                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Leur mise en œuvre requiert une bonne dextérité.</li> <li>• Nécessite de suivre une formation adéquate</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                      | Murs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérieurs</li> <li>• extérieurs</li> <li>• en maçonnerie</li> <li>• en crépi</li> <li>• en terre</li> </ul>               |



# Territoire du SYSEG



## Pour plus d'informations

Syndicat Mixte pour la Station d'Épuration de Givors  
262, rue Barthélemy Thimonnier - Parc d'activités de Sacuny - 69530 Brignais

☎ 04 72 31 90 73 ✉ [syseg@syseg.eu](mailto:syseg@syseg.eu) 🌐 [syseg.fr](http://syseg.fr)



Les textes de ce document sont issus d'un dépliant édité par la Métropole de Lyon.  
Le SYSEG remercie la Métropole de Lyon pour son autorisation de les réutiliser.

Réalisation : SYSEG - Mai 2026. Photo de couverture : Chelsea Audibert/Unsplash.com. Photos page 4 et 7 : Adobestock